

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 mai 2024**

PUBLIE LE : 18 JUIN 2024

Délibération n°240530-5 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-trois mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 MAI 2024

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE
MARLY-LE-ROI	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
	Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE
	Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
	Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	4 pour le compte administratif 5 pour les autres délibérations

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023**RAPPORTEUR** : La Présidente

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2018 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Syndicat intercommunal du Château Monte-Cristo ;

VU le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 pour le budget du Syndicat ;

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2023 tels qu'ils apparaissent au compte administratif, à savoir :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	64 285.70 €	D001
Déficit n-1	B	38 575.53 €	
Recettes	C	66 114.96 €	
Déficit	D = C - A - B	- 36 746.27 €	
RAR - Dépenses	E	99 079.68 €	R1068
RAR - Recettes	F	3 269.00 €	
Déficit après prise en compte des RAR	G = D + F - E	- 132 556.95 €	
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	587 761.51 €	
Recettes	I	749 516.78 €	
Excédent n-1	J	242 915.30 €	
Excédent	K = I + J - H	404 670.57 €	
Affectation des excédents de fct en invst	G	- 132 556.95 €	R1068
Excédent fct après affectation	= K + G	272 113.62 €	R002

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de la Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

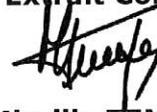
ADOPTE l'affectation des résultats comptables 2023 comme suit :

- Report du résultat la section d'investissement à l'article 001 déficit d'investissement reporté : - 36 746.27 €
- Report de la section de fonctionnement de 404 670.57 € comme suit :
 - En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 132 556.95 € ;
 - En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 272 113.62 €.

Fait à Marly-le-Roi, le **18 JUIN 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **18 JUIN 2024**

Pour Extrait Conforme



Mireille TEMPEZ

Présidente du Syndicat Intercommunal

Marie-Claude CARLIER

Secrétaire de séance